

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Location des terrains communaux de THEZILLIEU – Pré D'Otton

Séance du 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, à dix-neuf heures et trois minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le sept avril deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Olivier BROCHET, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Stéphane LYAUDET, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

Gaëlle FORAY pouvoir à Madame Corinne BOYER
Jacques FUMEX pouvoir à Madame Eliane MERMILLON
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire
Jean-Michel CYVOCT pouvoir à Monsieur Bernard CORTINOVIS
Gilbert LEMOINE pouvoir à Madame Christine MARTINE
Karine LIEVIN pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS

Membres absents excusés, sans pouvoir : 3

Humbert CRETIER, Jessie MARIN, Sonia ZANI

Soit 19 présents, 7 pouvoirs, soit 26 votants.

Secrétaire de séance : Madame Claire BILLON BERTHET

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 décembre 2000 relative à la location de terrains à Pré d'Otton par des exploitants agricoles, Messieurs Berliet Alexandre et Benoît, à compter du 1^{er} novembre 2000 pour une durée de 9 ans renouvelable.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que seul Monsieur Berliet Benoît exploitait ces parcelles.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Monsieur Benoît Berliet souhaitant céder l'exploitation des parcelles :

VI 63 d'une superficie de 2 ha 53a 02 ca (classe 4)

VI 65 d'une superficie de 40 a 94 ca (classe 4)

à Monsieur Alexis Ternois pour un élevage de volailles et lapins, et renoncer à ses droits sur ce bail.

Monsieur Benoît Berliet devra s'acquitter des locations dues jusqu'au 31 septembre 2021.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26 octobre 2021 dans laquelle la redevance était fixée, selon l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2021, comme suit :

- Les terrains de classe 2 : 51,31 € l'hectare,
- Les terrains de classe 3 : 50,35 € l'hectare,
- Les terrains de classe 4 : 44,44 € l'hectare.

Monsieur le Maire précise que les abonnements (eau, électricité, etc...) seront à la charge du locataire.

Monsieur le Maire précise également que ces parcelles appartiennent à la section du Genevray.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DECIDE** la location suivante :

Parcelle VI 63 de 2 ha 53 a 02 ca « Pré d'Otton » classe 4

Parcelle VI 65 de 40 a 94 ca « Pré d'Otton » classe 4

TOTAL : 2 ha 93 a 96 ca

Appartenant à la section du Genevray –Thézillieu – Commune Plateau d'Hauteville, louées à Monsieur **Alexis TERNOIS** pour un montant annuel de 130,64 euros.

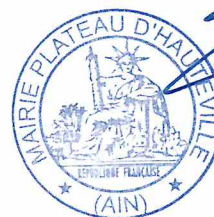
Un bail sera consenti à compter du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 31 octobre 2023.

-**DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer le bail correspondant et procéder à l'encaissement du loyer.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN



Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220413-DE-2022-064-DE
Date de télétransmission : 20/04/2022
Date de réception préfecture : 20/04/2022